

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 362 20 mai 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Philippe Abravanel
Rudolf Berner
Claude Bossy
Pierre Moor
Victor Ruffly

362

Domaine public

Câbleries de Cossonay: les « a priori » de M. Brunner

L'année n'a pas été bonne aux Câbleries. Récession, ici comme ailleurs. Et même plus qu'ailleurs puisque le chiffre d'affaires a reculé par rapport à 1974 de 35 %. Il est vrai que plus de la moitié du recul est dû à la chute du cours des métaux (en effet, le cuivre a passé de 1400 dollars la tonne, avril 74, à 600 dollars la tonne en avril 75). Le recul réel des ventes a été de 15 %.

Nous nous garderons de tréfiler plus longuement sur des considérations générales, impressionnés que nous sommes par les fortes paroles de M. François Brunner, administrateur-délégué, prononcées à l'assemblée générale ordinaire du 12 mai. Devant un public acquis, ledit administrateur ne s'est-il pas écrié : « Bien que je sois très ouvert aux conseils d'autrui, je demeure convaincu qu'il faut considérer avec circonspection les avis de ceux qui, par leur activité, ne touchent pas aux problèmes techniques, économiques et industriels profonds, mais qui jugent uniquement par les résultats chiffrés. Jusqu'à preuve du contraire, je reste persuadé que les horlogers, par exemple, savent « a priori » mieux que quiconque comment et quelles montres il est nécessaire de fabriquer, et que les câbleurs eux aussi connaissent les remèdes qu'il faut apporter pour passer cette période difficile sans trop de dommages pour notre industrie. »

Donc, sans être l'autrui qui donne des conseils, puisque « a priori » il en sait moins, constatons cependant que le bénéfice a passé de 6,2 millions à 3,2 millions, mais après de substantiels amortissements, soit 4,7 millions d'amortissements industriels et 2 millions d'amortissements sur participations.

Le bénéfice permet de surcroît la distribution d'un dividende de 60 francs (au lieu de 90 francs). Mais ce n'est pas dérisoire, si l'on sait que la

valeur nominale de l'action est de 500 francs, cours en bourse 1100 francs ; le rendement est donc supérieur-encore à 5 %.

C'est en conséquence avec intérêt que l'on lit dans le rapport de gestion : « La situation actuelle ne nous a pas permis de compenser entièrement le renchérissement à fin 1975, mais nos collaborateurs ont montré de la compréhension pour les difficultés que nous rencontrons présentement ».

On aurait pensé — mais de quelle oreille M. Brunner entendra-t-il cet avis ? — que la distribution du dividende venait après le paiement des salaires maintenus au même pouvoir d'achat...

Si les Câbleries discutaient avec le partenaire syndical, c'est ce qui aurait été clairement posé, car il aurait pu être affirmé à M. Brunner, dans son style, que « les représentants des ouvriers savent « a priori » mieux que quiconque comment et quelles revendications il est nécessaire de défendre jusqu'au bout ».

P.S. — Sur la lancée de son exposé, une petite devinette à l'intention de M. Brunner. Quel est ce « donneur de conseils », manifestement irresponsable et pourtant honorablement connu dans les milieux proches de l'administrateur-délégué des Câbleries, qui a pu soutenir la thèse suivante, s'agissant des « responsables de l'économie » : « Nous ne devons jamais oublier que chacune des entreprises de notre pays s'insère dans un contexte global qui est défini par l'ensemble de notre système économique. Surtout pendant des périodes critiques, nous sommes tentés, pour obtenir des avantages tactiques à court terme, de préconiser ou d'admettre des atteintes au système économique lui-même. Or, nous risquons à ce compte, si nous gagnons une bataille, de perdre la guerre. » Réponse en dernière page !

PRINTEMPS CHINOIS 1976 — I

L'actualité suisse fait traditionnellement la matière des articles de DP. Exceptions qui confirment la règle, ces quelques colonnes réservées à Philippe Abravanel, de retour de Chine. L'œil de DP à Pékin, en quelque sorte !

Pékin, mardi 6 avril 1976

A 6 heures du matin, je déambule dans la large avenue de la Paix éternelle au soleil levant dans mon dos. Frisquet, pour la latitude de Naples; c'est plutôt la bise de Genève. De nombreux piétons habillés de bleu, de vert, de noir, de gris, en casquettes ou nu-tête. Certains en manteaux molletonnés à col de fourrure (27 francs suisses). Dans les contre-allées, des pas de course. De petits vieux à canne exécutent des mouvements d'assouplissement. Un redoutable travailleur boxe l'air du bras droit tout en marchant, un sac à la main gauche. Une vieille dame difforme aux pieds minuscules avance en canard, vestige de l'ancienne Chine. Des jeunes fument et rient en se racontant sans doute des « gandoises ». D'innombrables cyclistes au rythme placide sur ces Champs-Élysées plats et peu encombrés. Des camions, des bus, de rares automobiles de fonction (il n'y a pas de voiture privée dans la République populaire, même pour le Président Mao, qui n'en a du reste pas besoin).

Et voici Tien An Men. A droite la porte en toit de pagode, derrière les tribunes rouges. Le portrait de Mao Tsétoung semble plus vivant d'être sur place. A gauche un seul drapeau rouge étoilé. De chaque côté deux grands portraits : Marx, Engels, puis Lénine et encore Staline. Amusant ces deux Allemands et ces deux Russes au milieu des fils du ciel. Dire qu'un million d'hommes peut vociférer de concert sur cette place. Mais tout est à l'échelle, semble naturel, les arbres, les pavés, le monument au centre, l'étranglement au

fond. A l'image de ces piazze italiennes, cinquante fois plus petites, mais élargies en perspective par d'habiles décrochements, d'astucieuses asymétries.

Un jour comme un autre à Tien An Men, où une nouvelle civilisation fut proclamée le 1^{re} octobre 1949. Et pourtant — nous le saurons demain soir — il n'y a pas plus de dix heures que prirent fin les échauffourées des « déviationnistes de droite qui mettent en cause les justes conclusions de la Grande Révolution Culturelle Proletarienne ». C'est dans quelques heures que le Comité central du Parti communiste chinois, siégeant à quelques pas, sanctionne « les crimes de Teng Hsiao Ping en le démettant de toutes ses fonctions au sein du gouvernement et du parti », tout en lui permettant de rester membre du parti pour avoir l'occasion de reconnaître et de corriger ses fautes. Est-ce l'influence de cette armée discrète mais omniprésente, « comme un poisson dans l'eau » ? Nul ne semble le savoir. La thèse officielle est que l'ancien secrétaire du Comité central Teng, bras droit de Liu Shao Shi, purgé par la Révolution Culturelle, puis réhabilité par Chou En Lai au point de devenir vice-premier ministre, a combattu le nouveau système d'éducation dit « de la porte ouverte ». Alors que la tendance « de gauche », dominante, soutient que les candidats étudiants doivent être choisis par la base, savoir les ouvriers de leur usine ou les paysans de leur commune populaire, au contraire les « révisionnistes de droite » cherchent à en revenir à la promotion par la valeur scolaire, seule capable, à leur avis, de produire les spécialistes nécessaires au développement économique et technologique du pays.

Mais tout cela nous ne le percevons que les jours prochains en lisant les bulletins de presse, et surtout en entendant les lycéens, les ouvriers et les paysans pendant trois semaines

concentrées de visites et d'interviews, organisées consciencieusement. Dans les temps libres, nous nous sommes promenés en toute indépendance dans les rues, les restaurants, les magasins, sans jamais avoir l'impression d'être suivis. Au demeurant nos longs nez nous livraient suffisamment à l'attention, voire aux rires de ces foules bien nourries, habillées chaudement et sans la moindre élégance, dont la bonne mine et la gaieté tranchent avec les foules indiennes maigres, graves et silencieuses. Sans gêne, je franchis un pont sur les douves de la Cité interdite et pénètre sous la porte de Tien An Men. Des terrains de basket. Quelques soldats et soldates en uniforme vert à parements rouges. Personne ne semble pressé. Je m'applique à faire comme tout le monde, pour n'être pas pris pour un ennemi du peuple... De temps en temps je pique un pas de gymnastique, que je n'oserais évidemment pas à la place Saint-François à Lausanne, où je bousculerais les passants et les usages. Ici l'on traverse les rues transversales sans s'arrêter, on marche au milieu de la chaussée. De toute façon les camionnettes chargées d'ouvriers serrés roulent au klaxon, écrasent les lignes blanches, prennent les feux rouges pour des invitations à passer, slaloment entre les vélos. Sur une allée, un jeune homme avance, un transistor en main. Avec les avertisseurs et les conversations hautes, cela donne un bruit de fond à l'italienne.

Mais comment se fait-il qu'hier, en fin d'après-midi, arrivant de l'aéroport, tout tranquilles, nous n'ayons rien remarqué, des fenêtres de notre dix-septième étage ? Comment se fait-il que, dans ce matin mordant d'avant-printemps, je ne voie ni trace de feu, ni bris de verre, pas la moindre affiche manuscrite, rien que les arbres décharnés se dirigeant en long cortège vers la grand-place de Tien An Men ?

Ph. A.

La mue valaisanne

Coup sur coup, deux nouveaux partis ont vu le jour en Valais, le Parti indépendant chrétien social (PICS) et le Parti libéral.

Laissons de côté le second ; ses objectifs sont plutôt vagues et sa création vise, semble-t-il, à donner un vernis idéologique à un groupement de droite déjà existant (le Mouvement démocrate séduis), désireux de participer pour son compte, le plus loin possible du grand parti, aux joutes politiciennes dont les Valaisans sont friands.

Reste le PICS. Parmi les huitante personnes qui l'ont créé à fin avril, les commentateurs ont tous noté l'absence de ceux qui auraient dû être ses leaders naturels. Car depuis longtemps, la démocratie-chrétienne valaisanne comprend une aile gauche regroupée pour l'essentiel autour des syndicats chrétiens, aile gauche dont l'influence, sur le plan politique, est quasi nulle, et n'empêche en tout cas pas la section valaisanne de se situer à la droite de la DC suisse.

Notons en passant que cette analyse ne recouvre pas la situation de fait dans le Haut-Valais où, malgré des options moins claires, l'aile chrétienne-sociale a constitué un parti bien distinct, bien qu'allié de la DC, l'un et l'autre ayant pris leurs distances avec le conservatisme majoritaire.

Le nouveau parti bas-valaisan devra donc se passer de leaders comme Vital Darbellay — que le « Nouvelliste » poursuit d'une hargne sans cesse alimentée — Blatter ou Zufferey : est-ce le signe de certains doutes sur l'avenir de la formation, ou les retombées d'une quelconque prudence professionnelle ou sociale ? A tout prendre, il est remarquable que cette initiative politique soit l'œuvre d'un nombre élevé de militants.

Les problèmes économiques, et l'affaire Bally en particulier, ont à coup sûr servi de révélateur en cette occasion comme en d'autres. On ne peut plus, comme ont tenté de le pratiquer là les syndicats chrétiens, dénoncer en termes radicaux les méfaits du capitalisme, et organiser parallèlement une activité politique propre à l'intérieur d'un

parti dominé par les représentants de ce même capitalisme.

Par ailleurs, les catholiques valaisans s'engagent dans une évolution qui fut hier celle de leurs coreligionnaires suisses et européens : après avoir fait de la justice sociale et du pluralisme les thèmes de prédilection de prédications et de conférences pendant des décennies, ils aspirent aujourd'hui en priorité à voir les mots se traduire dans des faits patents.

Le PICS valaisan vivra-t-il, à l'image de son homonyme fribourgeois, toujours hésitant entre l'affirmation de son originalité et la crainte de se séparer définitivement de l'organisation-mère ? Ou au contraire s'inspirera-t-il de l'exemple du PICS jurassien, totalement indépendant, et ex-

plorant même les pistes peu fréquentées du socialisme autogestionnaire ?

Quoi qu'il en soit, la naissance de ce nouveau parti est un signe supplémentaire d'une mutation que l'on souhaite irréversible. Après avoir vécu, comme les autres cantons agricoles romands, Vaud et Fribourg, sous le régime du parti dominant tout-puissant, dispensateur de places et de prébendes, le Valais va vers un système où la vie politique ne sera plus le fait de clans, mais de partis répercutant les intérêts et les espoirs de tous les milieux — et en particulier des milieux populaires sous-représentés jusqu'à aujourd'hui — avec le contrôle démocratique que cela permet et suppose.

Cinéma : on prend les mêmes...

L'horizon des habitués des salles obscures, si l'on en croit les statistiques de l'Office fédéral des affaires culturelles (section du cinéma), ne s'est guère élargi l'année dernière : le cinéma sélectionné par les distributeurs helvétiques pour leurs clients en 1975 se résume, comme auparavant, à des productions en provenance, « grosso modo », de cinq à six pays. Il y a loin de cette exploration étriquée du septième art aux paysages multiples que font revivre pour leurs lecteurs les spécialistes qui assistent au Festival de Cannes.

Les Etats-Unis, la France, l'Italie, la République fédérale allemande, la Grande-Bretagne et Hong-Kong, le cinéphile (celui au moins qui se confine dans les films offerts dans les réseaux traditionnels) ne sort pas de là ! Et encore faut-il noter que les longs métrages américains dominent largement la distribution, bénéficiant du plus grand nombre de copies, donc plus intensément programmés.

Des chiffres ? Sur 411 films importés dans notre pays en 1975, 139 étaient américains, 93 français, 73 italiens, 35 ouest-allemands, 20 britanniques, 14 produits dans les usines cinématographiques

de Hong-Kong. Absence totale des pays d'Amérique latine, absence quasi totale des pays de l'Est européen (moins d'une dizaine de films entre la Yougoslavie, l'Allemagne de l'Est, la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique), présence pour le moins maigre du Japon, de la Suède, de la Belgique, du Danemark, du Canada, de l'Afrique du Sud. Même répartition au chapitre des courts métrages où les Etats-Unis, la France et l'Italie se taillent la part du lion, avec une percée, il est vrai, de la Tchécoslovaquie ; en ce qui concerne les films 16 mm, le compte est vite fait : sur 57 films importés, les Etats-Unis en ont produit 30...

Le bilan serait moins inquiétant si quelque contre-poids pouvait valablement compenser ce déséquilibre culturel flagrant. Malheureusement, la télévision, en mesure de le faire pratiquement, ne remplit pas là à satisfaction une tâche qui devrait être prioritaire. De leur côté, les organisations « parallèles », ciné-clubs divers, centres d'animation, cinémathèques, sont, il faut l'admettre, les victimes toutes désignées du matraquage publicitaire qui entoure de plus en plus souvent le lancement des films à succès.

Aménagement du territoire: une longue histoire

Aménagement du territoire: ce n'est pas d'hier que le sujet est à la « une » de l'actualité helvétique ! Cette longue histoire, on la rappellera jusqu'à satiété ces prochaines semaines, avant le vote du 13 juin.

Pour se rafraîchir la mémoire aujourd'hui, quelques rapides points de repères.

C'est le 4 octobre 1974, après un débat étoffé, que les Chambres fédérales adoptaient la loi sur l'aménagement du territoire (122 voix contre 20 au National, et 20 voix contre 0 aux Etats). C'était ainsi remplir un mandat précis du peuple et des cantons au législateur, mandat lancé lorsque avaient été approuvés, cinq ans auparavant, le 14 septembre 1969, deux articles constitutionnels 22 ter et 22 quater. Par la suite, référendum avait été lancé contre la loi sous le patronage de la « Ligue vaudoise » : le 10 janvier 1975, un texte orienté dans ce sens et appuyé par un peu moins de 50 000 signatures était déposé à Berne.

Pour mémoire, les deux articles de la Constitution fédérale qui fondent notamment la démarche des « aménagistes » :

— 22 ter (2e alinéa) : *« Dans la mesure de leurs attributions constitutionnelles, la Confédération et les cantons peuvent, par voie législative et pour des motifs d'intérêt public, prévoir l'expropriation et des restrictions de la propriété. » ;*

— 22 quater : *« La Confédération édicte par la voie législative des principes applicables aux plans d'aménagement que les cantons seront appelés à établir en vue d'assurer une utilisation judicieuse du sol et une occupation rationnelle du territoire. » — « Elle encourage et coordonne les efforts des cantons et collabore avec eux. »...*

Voilà pour l'itinéraire législatif immédiat.

Quant au fond, la polémique se développe dans des directions diverses souvent difficilement accessibles au citoyen non spécialiste. Tous les mots fétiches du vocabulaire politique y passent, confisqués à tour de rôle par l'un ou l'autre camp.

Sans prétendre reprendre tout le débat, voici quelques points qui nous paraissent devoir être éclaircis.

Un fédéralisme réel

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire, une loi abusivement centralisatrice ? Voyons cela de plus près !

Il ne s'agit pas de pénétrer dans tel point secondaire de la loi : savoir si, à l'article 24, les directives du Conseil fédéral vont léser gravement le fédéralisme en encourageant l'unification du droit cantonal en matière de police des constructions, dégénère vite en querelle d'entomologiste. Ce sur quoi il faut être au clair, c'est l'aménagement général des pouvoirs que la loi répartit entre la Confédération et les cantons, la structure même de l'édifice. Si telle ou telle des nombreuses pièces de la maison est trop grande ou trop petite,

c'est là une question qui est quand même moins importante que l'architecture dans son ensemble ! La Confédération établit des conceptions directrices. La loi en contient déjà : « Encourager une urbanisation décentralisée... », « Promouvoir l'équilibre entre les régions rurales et urbaines... », limiter l'urbanisation à ce qui est déjà bâti ou à ce qui sera nécessaire dans un délai de 20 à 25 ans (« territoire à urbaniser »), limiter en une première étape les zones à bâtir et à équiper à ce qui est requis par l'évolution démographique et économique dans un délai de dix à quinze ans, etc. Ces conceptions directrices constituent l'inspiration générale de l'aménagement du territoire en Suisse ; elles concernent la Suisse tout entière.

Le développement de l'agglomération zurichoise ne concerne pas que les Zurichois, et celui de Genève pas seulement les Genevois. Ceux qui pensent que les lignes générales du développement du canton de Vaud ne doivent intéresser que les Vaudois se trompent dans le moyen qu'ils emploient : ils n'auraient pas dû déposer une demande de référendum contre la loi fédérale, mais une initiative constitutionnelle tendant à faire sortir le Pays de Vaud de la Confédération helvétique...

Donc, première étape dans l'aménagement du territoire, les conceptions directrices. Deuxième étape : les plans directeurs. Ils relèvent de l'exclusive compétence cantonale — à l'exception des domaines dans lesquels la Confédération est aujourd'hui déjà compétente.

C'est dans le cadre des plans directeurs cantonaux que seront déterminés, à grande échelle, les territoires qui seront urbanisés dans les vingt à vingt-cinq ans à venir ; ceux qui sont réservés à l'agri-

Des garanties sérieuses

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire, une loi technocratique ? Admettons, par hypothèse !

Mais que nous proposent les adversaires en lieu et place des technocrates ? Le gouvernement des notables... Choisir entre les uns et les autres, c'est choisir entre la peste et le choléra, entre l'arbitraire des pouvoirs rationnels et l'arbitraire des pouvoirs personnels. Ecartons quand même les notables : leur gestion de notre espace est la cause même de l'urgence actuelle de l'aménagement du territoire.

Restent les technocrates ! Ils présentent un avantage. Alors que le pouvoir des relations personnelles et de l'argent ne peut guère être contrôlé, parce que, par nature, il se dissimule, le pouvoir technique est contrôlable : il se veut objectif, et convaincant par son objectivité. Il

culture ; ceux qui sont destinés au délassement et à la détente, à la protection de la nature. Les cantons ne sont limités, quant au contenu, que sur deux points : d'abord, leur planification directrice devra s'inspirer des valeurs générales posées par les conceptions directrices. Ensuite, ils devront respecter les compétences fédérales telles qu'elles existent actuellement — la loi ne change rien ici. Ou plutôt si : il sera beaucoup plus difficile à la Confédération d'imposer à un canton l'implantation de ses investissements, si ceux-ci vont à l'encontre du plan directeur cantonal ; sur la base de son plan directeur, qui définira dans son ensemble la politique des collectivités publiques en matière d'espace, le canton pourra résister à la Confédération. « Les plans directeurs généraux (cantonaux) ont force obligatoire pour toutes les autorités fédérales, cantonales et communales... », dit la loi — censément centralisatrice. Troisième étape, celle des plans d'affectation : si le canton le décide, ils seront communaux. Sur

la base de l'esquisse que dessine le plan directeur, la commune fixera le pourtour exact des zones. C'est à ce moment que sera fixé le statut exact des propriétés, comme c'est le cas actuellement pour les plans d'extension vaudois. A l'intérieur du territoire à urbaniser du plan directeur, elle délimitera la zone à bâtir, en fonction des besoins en espace dans les dix à quinze ans ; à l'intérieur de cette zone, elle définira les réglementations particulières, comme elle le fait déjà : ordre contigu, zone résidentielle, zone industrielle, etc. La loi fédérale délimite donc les responsabilités à chaque niveau. Les conceptions directrices, à la Confédération ; les plans directeurs, aux cantons ; les plans d'affectation, aux communes, si le canton en décide ainsi. *Cette délimitation est conforme à la structure fédéraliste de la Suisse.* Les valeurs que doit réaliser l'aménagement du territoire, ses buts généraux, intéressent la Suisse dans son ensemble : d'où la compétence fédérale en matière de conceptions directrices.

La concrétisation de ces buts dépend de choix et d'équilibres à réaliser à un niveau qu'un géographe appellerait régional : d'où la compétence cantonale en matière de plans directeurs.

La définition exacte de ce que chaque propriétaire peut faire ou ne doit pas faire dépend des circonstances locales : d'où la compétence communale des plans d'affectation.

Et aucune autorité n'a le droit de se substituer à une autorité inférieure, si celle-ci respecte l'ordonnement que l'on vient de décrire.

Fédéralisme de collaboration et de coordination : ni la Confédération, ni les cantons n'exercent leurs compétences de manière isolée, chacun solidement et jalousement assis sur ses pouvoirs. Tout citoyen, dans notre pays, a la nationalité suisse, l'indigénat cantonal et la bourgeoisie communale. La loi sur l'aménagement du territoire, reprenant cette triple appartenance, est la manifestation même du fédéralisme.

n'est donc pas par nature fermé à la transparence, puisqu'il estime que sa rationalité est suffisamment forte pour persuader. Il n'a pas besoin de se cacher.

La transparence d'un pouvoir n'est pas tout : elle n'offre qu'une simple possibilité de contrôle. Il faut en outre que des procédures existent, qui permettent à tous ceux qui ne participent pas à ce pouvoir de le discuter, et de le discuter à un moment favorable.

La loi fédérale offre l'ébauche de telles procédures. Elle est sur ce point bien fédéraliste : elle laisse aux cantons le soin de réaliser l'ébauche. Elle prévoit la publicité des plans directeurs ; les technocrates ne pourront plus commencer leur œuvre dans l'ombre pour plaire les citoyens, au moment des décisions définitives, devant les situations acquises qu'ils auront eux-mêmes créées.

La loi prévoit aussi que tout un chacun aura

la possibilité de se prononcer sur les projets de plans directeurs — donc avant qu'ils ne soient adoptés — et qu'à leur tour, les autorités devront se prononcer sur les objections présentées. C'est là un minimum.

Les cartes des cantons

Il dépendra des cantons d'utiliser et d'aménager ces institutions pour qu'on ne retombe pas dans l'ère des notables, qu'on ne débouche pas sur celle des technocrates, mais qu'on en arrive à celle d'un pouvoir technique suffisamment et adéquatement guidé et contrôlé. Les possibilités ne manquent pas : information large et préalable, élaboration d'alternatives, concours, commissions représentatives de la population, etc. La loi fédérale a, sur ce point aussi, un avenir que les cantons dessineront.

A cela s'ajoute que les plans directeurs sont obligatoires pour toute autorité — fédérale, cantonale, communale. Il ne s'agira plus d'un simple document de travail administratif, que l'autorité peut écarter sans autre forme de procès s'il ne lui convient pas, et derrière lequel elle se retranche quand cela lui plaît. Adopté par le Grand Conseil comme un acte politique important, le plan directeur sera la base de la politique des collectivités publiques en matière d'espace, leur loi en ce domaine. Elles ne pourront y déroger que si le plan le prévoit (mise sur pied, dès le départ, de solutions alternatives), ou alors elles devront en proposer la modification.

L'aménagement du territoire ne va pas sans que l'Etat respecte les options décidées et qu'il suive des formes et des procédures, tout comme il en impose aux particuliers. La loi fédérale le garantit.

Les chaînes de l'Eldorado

Lisant le rapport annuel 1974-1975 d'*Amnesty International* (AI), je constate avec plaisir que quatre lignes seulement (sur les 146 pages) concernent la Suisse ; qu'il n'y est question ni de torture, ni d'internements suspects dans des hôpitaux psychiatriques, ni même de mauvais traitements.

Toutefois, je constate avec déplaisir que durant « l'exercice considéré », 545 objecteurs de conscience ont été condamnés et emprisonnés — et donc que nous avons aussi nos prisonniers « politiques ».

Un autre pays a retenu mon attention : le Népal. Pourquoi le Népal ? N'est-ce pas « bien loin », comme le dit le héros de l'une des histoires de Gilles ?

Parce qu'il y a un mythe du Népal : sorte d'Eldorado, où pas mal de hippies et même de jeunes qui ne sont pas des hippies rêvent de se rendre ; et pour certains adultes, sorte de Babylone moderne, métropole de la drogue, etc.

Des « cas spéciaux »

La situation semble différente.

« Cette dernière année, la pratique de l'emprisonnement politique au Népal n'a pas beaucoup changé, quoique deux membres du Parlement (...) aient été relâchés au début de 1974. A la fin de l'année, Amnesty International a dressé la liste de 206 prisonniers politiques, dans 26 prisons népalaises. Les groupes AI (...) ont pris part à une importante campagne pour tenter d'obtenir une amnistie générale à l'occasion du couronnement du roi Birendra le 24 février 1975.

» (...) Quoique le roi eût annoncé au moment de son couronnement qu'une commission serait instituée, afin d'examiner les réformes constitutionnelles nécessaires, et que 401 « criminels » se-

raient amnistiés, aucun prisonnier politique n'a bénéficié de cette mesure.

» Alors qu'il se rendait à la conférence d'Amnesty International pour l'Asie du Sud, M. Ennals a eu un entretien, le 17 mars 1975, avec le ministre de l'Intérieur, Home Bahadur Shrestha. Le ministre lui a déclaré qu'il y avait actuellement entre 140 et 147 prisonniers détenus au Népal pour des raisons politiques, et il lui a promis de vérifier la liste de 206 prisonniers établie par AI. Au moment où le présent rapport a été rédigé, aucun nouveau renseignement n'avait été communiqué par le ministre. Martin Ennals souligna le fait que certains prisonniers politiques (...) avaient été enfermés plus longtemps que les trois ans maximum prévus par la loi sans qu'eût lieu le procès prévu par le « Security Act ». Le ministre n'a pas nié la chose, mais il a déclaré que des « tribunaux spéciaux » allaient être constitués pour s'occuper des « cas spéciaux ».

Enquêteurs arrêtés

» Le 30 septembre 1974, le directeur en charge de la section népalaise d'AI a été arrêté, cette arrestation étant en rapport avec la création d'une organisation d'assistance sociale (aujourd'hui disparue) placée sous les auspices de l'un des chefs du Parlement népalais, B. P. Koirala. M. Ennals a envoyé un télégramme, par lequel il exprime son inquiétude au sujet de cette arrestation.

» Le 17 décembre 1974, l'ancien ministre des Affaires étrangères et représentant du Népal auprès de l'ONU, par ailleurs président de la section népalaise d'AI, Rishikesh Shaha, a été lui aussi arrêté et interrogé. Les deux membres d'AI ont été relâchés après quelques jours. Toutefois, parmi les détenus politiques actuellement détenus au Népal, on compte six membres de la section népalaise d'AI. »

... Et d'autres documents, livres, etc., assez inquiétants. Même dans ce « canton détourné de l'Univers »...

Anny Klawa-Morf

Deux journaux alémaniques, la « National Zeitung » et « TW », viennent de faire sortir de l'ombre une femme qui est entrée dans sa 83e année et qui « terrorisa » les bourgeois autrefois, puisqu'elle fut mise sur la liste noire des militants ouvriers qui ne devaient pas trouver d'emploi.

A sept ans, elle aide sa mère dans les travaux à domicile qui permettent à la famille de subsister (quand elle s'endort à l'école, d'avoir travaillé trop tard, le maître, compréhensif, la laisse dormir...). A quinze ans, elle entre en fabrique. A seize ans elle constitue, avec cinq camarades, l'association des jeunes filles socialistes de Wipkingen (Zürich). A 17 ans, à la suite d'une grève générale à Zürich, elle est mise à l'index ; en 1915 le groupe de jeunes filles est admis au sein de la jeunesse socialiste (Jungburschenverein) qui ne comptait jusqu'alors que des garçons.

Anny Morf rencontre Lénine en 1916 et participe aux séances du « Club de quilles » qui se réunit toutes les quinze semaines au café « Eintracht ».

Pendant la république des conseils, en avril 1919, à Munich, elle travaille au bureau de l'armée rouge et elle est une des dernières à quitter Dachau lorsque Ernest Toller (le nom signifie peut-être quelque chose pour certains lecteurs) licencie l'armée rouge pour éviter un bain de sang dans un combat contre les troupes de Noske.

Elle est emprisonnée à Munich, rentre en Suisse et continue de militer. En 1923, elle participe à la fondation d'une école du dimanche socialiste à Berne, et en 1926 c'est la création de l'organisation des amis de l'enfance qui patronne encore maintenant les « Faucons rouges » de la Ville fédérale (en Suisse romande : les Avant-Coureurs). Evidemment, Anny Klawa a collaboré à l'aide à l'Espagne républicaine, à la Croix-Rouge suisse et à bien d'autres œuvres. Elle a donné des cours et des conférences pour mieux faire connaître la pensée socialiste. Encore aujourd'hui, Anny

Klawa-Morf est membre active du Parti socialiste bernois et elle confesse comprendre difficilement le manque d'enthousiasme de tant de jeunes qui refusent de participer activement à la lutte pour un avenir meilleur.

De quelle façon les lecteurs de la « NZ » et de la « TW » ont-ils reçu ce portrait d'une militante exemplaire ? Comme celui d'un témoin de temps révolus, ou comme celui d'un précurseur ? Les paris sont ouverts.

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger » de la fin de la semaine passée, un reportage illustré sur le canton d'Appenzell Rhodes extérieures dont les hommes viennent, après en avoir délibéré lors de la dernière Landsgemeinde, de refuser le droit de vote aux femmes. On connaît suffisamment les arguments masculins qui justifient le maintien du « statut quo » en matière de droit électoral, les enquêteurs du « TA » ont laissé parler des femmes sur le sujet... et il faut admettre que la situation ne s'en trouve pas particulièrement éclairée !

— A noter, dans le dernier supplément « politique et culturel » de la « National Zeitung », une exhumation qui a de quoi surprendre : le quotidien bâlois entreprend la publication d'une « série » due à l'écrivain et spécialiste des affaires criminelles, Frank Arnau (décédé il y a quelques mois), sur le procès Jaccoud.

DANS LES KIOSQUES TESSINOIS

Franchissons les Alpes !

Avant-goût des vacances : Jetons un regard sur les kiosques de Lugano ! La presse italienne y occupe un espace démesuré, mais aussi la presse alémanique et la presse allemande. Nous sommes dans une région de tourisme. La presse tessinoise n'est heureusement pas absente, ni la presse romande, la presse française, la presse hollandaise et quelques autres journaux étrangers.

Une bonne surprise : en bonne place, le quotidien « Libera Stampa » (La presse libre), socialiste, les hebdomadaires « Il lavoratore » (Le travailleur), du Parti du travail, et « Politica nuova » (Politique nouvelle), du Parti socialiste autonome, et enfin « Rosso », de la LMR.

Etonnement, les quotidiens de l'extrême-gauche italienne sont aussi en vente : « Il Manifesto » (Le Manifeste), « Lotta Continua » (Lutte permanente) et « Quotidiano dei lavoratori » (Quotidien des travailleurs).

Les quatre journaux tessinois de gauche sont fort modestes. C'est aussi le cas des trois quotidiens italiens d'extrême-gauche, alors que les quotidiens de la gauche traditionnelle « Unità » (PCI) et « Avanti » (PSI) le sont un peu moins. Pour

L'artichaut conjoncturel

Après l'échec, par égalité des cantons, de l'article conjoncturel, le Conseil fédéral a lâché du lest. Il est intéressant d'observer qu'il a tenu compte de toutes les oppositions au projet.

Il aurait pu, par exemple, se contenter de rassurer les fédéralistes : cette petite concession aurait suffi, coup de pouce, pour « assurer » le dispositif constitutionnel. Mais il a enlevé quelques feuilles supplémentaires à son artichaut ! Il se prive notamment de la possibilité d'intervenir dans le domaine des prix, quand bien même le cours élevé du franc fait de la surveillance des prix une tâche conjoncturelle permanente. Mais il fallait satisfaire aussi la droite industrielle et celle des arts et métiers... En si bon chemin, on a affaibli la faculté d'exiger des statistiques précises. La transparence de l'économie y perdra.

Une interprétation du scrutin aussi favorable aux opposants crée une pratique dangereuse. Elle pousse à des attitudes négatives diverses. Si l'on est certain qu'il en sera tenu compte dans la deuxième mouture, chaque mouvement est invité à prendre rang : le premier scrutin devenant la consultation sur un brouillon non définitif.

faire l'équilibre, on trouve aussi « Secolo d'Italia » (Le Siècle de l'Italie), quotidien du MSI néo-fasciste (contrairement à la plupart des quotidiens italiens, il paraît en demi-format).

Il était amusant de comparer le 11 mai la version de la réunion de Berne du « Comité tricolore » telle que la présentait « Secolo d'Italia », sans mention de la manifestation anti-fasciste, et « Quotidiano dei lavoratori », ne parlant pratiquement que de la manifestation anti-fasciste.

Terminons ce survol en précisant que « Corriere della Sera » et « Corriere d'Informazione » paraissent intéresser beaucoup plus de lecteurs que les quotidiens politiques, mais marginaux, que nous avons signalés.

Flou et reflux radical

Il faut enregistrer la consolidation de la poussée socialiste en terre neuchâteloise, mais aussi le recul radical grignoté par les libéraux. Et comment ne pas comparer cette situation avec celle des radicaux vaudois ?

Lorsque le parti radical glisse à droite, sous le couvert d'une entente qui l'emprisonne alors que sa vocation est d'être un parti charnière, lorsque, contre le désir populaire évident, il défend les candidatures libérales aux Etats, il perd sur ses deux ailes. Les radicaux socialistes préfèrent voter socialistes, les radicaux droitiers trouvent plus net de voter libéral.

Mêmes causes, mêmes effets.

P.S. — Ambiguïtés du parti radical lors de la dernière campagne électorale pour les communes neuchâteloises ? Qu'il suffise de reproduire ces lignes de « L'Effort » (9 avril, cité par « Le Point ») concernant les candidats chauds-de-fonniers : « ... le parti radical veut se démarquer de la gauche, comme de la droite, sans être pour autant un parti du centre ». Cela valait bien le « centre-avant » ultra-défensif des radicaux vaudois crispés sur leurs positions acquises...

Le programme «social» du président du Vorort

« L'augmentation des recettes devenant de plus en plus aléatoire, le rétablissement de l'équilibre structurel des finances fédérales exige une réduction des dépenses publique sau-delà de ce qui a déjà été fait. Cela suppose que, une fois passé le cap de la récession, qui pour le moment appelle un effort de relance — lequel, soit dit en passant, doit rester dans les limites du raisonnable — la collectivité renonce à certains investissements et transferts non essentiels et fasse son deuil de prestations spéciales allant au-delà de celles dont elle bénéficie déjà et d'une politique expansive en matière d'éducation, de transports et de subventions. »

Voilà deux phrases qui auront certainement réjoui l'auditoire auquel elles étaient destinées, les membres de la Société industrielle et commerciale de Vevey et environs : M. Etienne Junod, président du Vorort, plaidait en ces termes pour un « changement de cap » en matière de dépenses publiques. La « reprise » à peine à l'horizon, les associations patronales donnent donc de la voix : il n'est pas question de reprendre la mise sur pied de la politique sociale dans notre pays ; plus même, pour sauvegarder l'équilibre des finances fédérales, il sera indispensable de pratiquer des coupes importantes dans l'acquis de ces dernières années. De telles prises de position, retardées, certainement pour des raisons tactiques, le temps de la « crise » la plus aiguë, devraient permettre à chacun d'y voir plus clair, et de situer dans de plus larges perspectives les luttes actuelles des travailleurs pour le maintien de la compensation du renchérissement : lâcher sur ce point, c'est à l'évidence se mettre en situation d'autres capitulations ! Car M. Etienne Junod a d'ores et déjà annoncé, toujours à Vevey, dans les terres de Nestlé, le reste du programme patronal. Une démonstration en trois points :

1. Profession de foi libérale (les privilèges actuels doivent être préservés, comme la caractéristique principale de notre organisation sociale) :

« Si l'on accepte le principe de la responsabilité de l'homme envers soi-même, le libéral dans la société doit assumer lui-même les risques inhérents à la vie qui lui a été donnée. Or, sur la pression des revendications présentées au nom de la justice égalitaire et en vertu d'une interprétation abusive de la solidarité sociale, une part de cette responsabilité a été transférée à la collectivité qui n'est pas en mesure d'en supporter la charge. »

2. Machine arrière, toute, sus à l'AVS, sus à l'assurance-maladie :

« Le fameux redimensionnement de l'économie commence donc d'abord au niveau de l'individu, qui devrait reprendre à son compte le financement de l'assurance de ses vieux jours et prendre à sa charge la couverture du risque maladie. Si c'est encore trop demander de citoyens peu enclins à l'effort, il faut à tout le moins qu'ils financent désormais eux-mêmes toute augmentation

éventuelle des prestations sociales. A ceux qui manifestement ne le peuvent pas, il convient, bien entendu, d'apporter le secours de la solidarité dans son acception véritable. »

3. Des sacrifices, certes, mais le plus dur — en l'espèce, la mise en question de l'AVS — est fait « Cette thèse n'est pas du goût de tout le monde, tant s'en faut. La menace de tensions et de conflits sociaux a étouffé dans l'œuf les velléités d'action dans ce sens. Je crois pour ma part que l'on cède beaucoup trop facilement à cette crainte : le citoyen suisse est plus raisonnable qu'on veut nous le faire croire. Preuve en soit l'équanimité avec laquelle il a accepté la récente augmentation des contributions à l'AVS, permettant d'alléger un peu les charges de la Confédération. Soyons sociaux et solidaires, certes, dans le sens humain de ces termes, mais non point pour paver, sous cette étiquette abusivement utilisée, la voie qui mène à l'asservissement de la personne par la collectivité. »

Le temps des « partenaires sociaux » est révolu.

Lait et lénification

Les excédents des livraisons de lait sont un problème grave.

Au niveau des finances fédérales d'abord. La mise en valeur, compte tenu de la participation imposée aux producteurs, coûte 400 millions !

Le problème est grave aussi au niveau de la condition paysanne. Toute retenue, conçue comme une pénalisation collective, punit les bons et les méchants, ceux qui continuent à surproduire et ceux qui modèrent la production.

Quelques données : la productivité par vache laitière augmente ; pour tenir compte, et de l'augmentation de la productivité, et d'un contingent global raisonnable, il faudrait, selon les spécialistes, réduire le cheptel de plusieurs milliers d'unités au moins par année ; or il a augmenté ces dernières années de 8000 unités annuellement.

Pourra-t-on éviter un contingentement, réparti par régions ?

Il ne le semble pas ! Mais tout contingentement exigerait une garantie du revenu paysan, par une valorisation d'autres productions.

Ce qui est sûr, c'est que l'application de la retenue ne résout rien, crée un énervement sensible. Le problème est trop sérieux pour qu'on se contente d'un remède lénifiant, qui développe de surcroît des effets secondaires pénibles.

DEVINETTE DE LA PAGE 1 : LA RÉPONSE

Il s'agit de M. Louis von Planta, président du Conseil d'administration de Ciba-Geigy, devant la Société zurichoise d'économie politique, le 17 décembre 1975 à Zurich (exposé intitulé « L'Economie suisse au défi »).
